12-FEB-2007

Ramik Vert[MD]

RODENTICIDE

Rodenticide résistant aux intempéries, pour le contrôle des souris,
des rats et des écureuils terrestres à l'intérieur et à l'extérieur.

COMMERCIAL: Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

GARANTIE:

Diphacinone
(2-Diphénylacetyle-1, 3-Indandione) …….0,005%

AVERTISSEMENT, contient les allergènes blé, soja et poisson.
Ce produit contient du propionate de calcium à raison de 1,0 % à titre d'agent de conservation.

NO. D'ENREGISTREMENT 11669 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

HACCO, INC. • 110 Hopkins Drive • Randolph, WI 53956 U.S.A. Tél: 1-800-498-5743

CONTENU NET: 10 KG (Vrac) [1.5 Kg, 3 Kg, 5 Kg, 7 Kg, 15 Kg, 20 Kg]

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau.
TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.
Si avalé, ce produit peut diminuer la capacité de coagulation du sang et causer des saignements.
Porter un pantalong long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS:
Contact avec les yeux, rincer à l'eau au moins 15 minutes.
Contact avec la peau, bien laver au savon et à l'eau.
Si avalé, donner 1 à 2 verres d'eau au patient et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que le vomissement soit clair. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit.
Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Ne pas jeter dans des lacs, rivières ou étangs.
L'utilisation d'appâts anticoagulants présente un danger certain d'empoisonnement secondaire pour les prédateurs et les oiseaux.

POUR CONTRÔLER: Rats et souris (à l'intérieur et à l'extérieur) et les écureuils terrestres (de type Colombien, Franklin, rayés et Richardson), dans les basses-cours, champs de récoltes, pépinières, endroits résidentiels et gazonnés (décoratifs ou pour le sport) et potagers.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La vitamine K1, par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.
ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI: On peut utiliser ce produit dans les lieux humides ou détrempés comme les berges de rivière, les voies de chemin de fer, les lieux de chargement, dans ou autour des trous de rats, sous les greniers, le long des palissades, dans les décharges, etc. On peut aussi utiliser efficacement ce produit dans des endroits secs à l'intérieur des bâtiments et en d'autres lieux protégés.
Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments:
Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale: Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

RESTRICTIONS D'UTILISATION: L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Pour une utilisation sécuritaire du produit, le point d'appât protégé doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ouplastique moulé par injection) afin que les enfants et les animaux non ciblés nepuissent le détruire;
- l'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non cibléssoient incapables d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit faire en sorte que l'appât n'en tombe pas si le pointd'appât est secoué;
- le panneau d'accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir êtreverrouillé (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas);
- l'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé de façon sécuritaire (p. ex. en leclouant en place);
- il doit porter la mention « DANGER POISON ».

RATS: Placer les appâts à 6-9 mètres d'intervalle. Déposer en chaque point au moins 115 grammes d'appât.
SOURIS: Placer les appâts à 2-3 mètres d'intervalle. Déposer en chaque point au moins 115 grammes en permanence pour éviter la réapparition des rongeurs.
ÉCUREUILS TERRESTRES: À la main: Déposer 15 grammes (200 boulettes) d'appât dans chaque trou. Vérifier après 48 heures et déposer encore de l'appât dans les trous où l'appât a été enlevé ou consommé.
Stations d'appâts: Placer des contenants ou boîtes d'appâts inviolables tous les 30 à 60 mètres. Déposer 500 grammes d'appât dans chaque contenant. Vérifier tous les jours et approvisionner les contenants sans interruption pendant une période de trois semaines ou jusqu'à ce que les écureuils aient cessé de manger l'appât.

EPA Est. No. 61282-WI-1

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.